



GF INFOS

LE BULLETIN DE LIAISON
DES
GROUPEMENTS FORESTIERS

SOMMAIRE

Rencontre du GF de Pardailhan	2
Problèmes de gestion ?	2
Questions de M. Vielzeuf	3
Drôles de questions	3
Vente de bois à la DDAF 81	4
Attention canicule	4
GF Infos n'est pas un monologue !	4



EDITORIAL

Pourquoi je ne vends pas mes parts...

La tentation est parfois grande. Pourquoi garder ces parts de GF à la rentabilité financière nulle dans l'immédiat et problématique à long terme ? Pourquoi conserver cette propriété « diffuse » dans laquelle on ne peut même pas dire : « Cette parcelle est à moi ! » et dont il faudra pourtant acquitter taxe foncière et impôt sur le revenu ? La vente pure et simple permettrait d'évacuer toutes ces contraintes, de « profiter » dans l'instant d'un apport financier (oh ! bien modeste) qui faciliterait l'acquisition de tel objet de consommation ressenti comme indispensable à grand renfort de publicité médiatique. La forêt, il faut bien le dire, passionne bien moins les publicitaires que le dernier modèle d'automobile sorti des chaînes de montage.

Et après ?... Que restera-t-il dans quelques années du gadget à la mode ? Les arbres, eux, seront toujours là. C'est d'ailleurs une de leurs qualités : la pérennité. Inusables, ils vivent plus vieux que nous. Et nous en restons malgré tout les propriétaires : collectivement, certes, mais nous avons le droit de nous promener, de chasser, de cueillir des champignons dans nos bois, sans culpabiliser d'être sur les terres d'autrui. Peut-être qu'un jour d'ailleurs, les arbres, devenant beaux, intéresseront un exploitant... Et puis on éprouve une petite fierté à participer à l'équilibre écologique de la planète, à procurer aux citadins stressés des moments de détente, de sérénité et de découverte.

Aux Etats-Unis, paraît-il, des agences très sérieuses proposent à leurs clients (à prix d'or) l'achat de « concessions » sur la Lune ou sur Mars. Sont-elles plus lucratives pour leurs propriétaires que nos « parts » de GF ? Sans doute, se targuer de la possession de quelques arpents lunaires ou martiens est beaucoup plus « tendance » ! Mais au risque de faire preuve de ringardise, je garde mes parts : je préfère observer les arbres grandir plutôt que scruter, même à la lorgnette, les cailloux pousser sur la Lune !

Marie-Thérèse Bertin



et pour une autre approche....

OUVREZ VOS FORETS !

Vous avez des parts à vendre, vos associés ne s'intéressent pas à leurs parts ? Votre GF ronronne ? Ouvrez-le à des acheteurs extérieurs ! Vos parts sont revalorisables ! Trouvons ensemble un système pour les proposer au grand public. Ceci amènera une nouvelle énergie dans votre société ! Les « citadins » hésitent à se promener en forêt, où les panneaux d'interdiction fleurissent. Pourtant, ils recherchent des endroits où ils peuvent « librement » chasser, ramasser des champignons, ou tout simplement prendre l'air. En achetant le droit de profiter d'une « grande » propriété, ils pourront bénéficier des bienfaits forestiers sans se sentir coupables d'être là ! Cela impliquera peut-être des aménagements dans le fonctionnement du GF, et aussi dans les possibilités d'accès ou d'accueil de la forêt. Mais cela mérite d'en parler avec vos associés. N'oubliez pas que le système des assemblées générales vous permet toujours de filtrer l'entrée de nouvelles personnes dans votre groupement. Par ailleurs, des exemples d'accueil du public en forêt privée existent, un groupe de travail a notamment été constitué dans la région PACA. Il est certainement possible de trouver des accords avec des collectivités publiques pour qu'en contrepartie de l'ouverture au public, elles contribuent d'une façon ou d'une autre au fonctionnement des GF. A force de vouloir vivre cachés, il faut faire attention de ne pas disparaître. Et puis, l'arrivée de ce sang frais et de capitaux, même limités, ne peut qu'améliorer le fonctionnement de structures parfois défailtantes... Si le sujet vous intéresse, contactez-nous. Il y a là un vaste champ de réflexions et d'ouvertures de nos forêts trop cachées.

Pascal Mathieu



☞ A la rencontre du GF de Pardailhan... ☞

GF Infos a passé la « frontière » tarnaise vers l'Hérault, histoire de voir si « ailleurs » les problèmes étaient les mêmes que chez nous ! Après Saint-Pons, on arrive au col de Rodomouls. La D 176 conduit au col des Deux Aires, à 680m d'altitude : c'est la lisière du GF de Pardailhan qui s'étend sur 251 ha de sols profonds, grésos-schisteux, avec affleurements calcaires, sur le versant sud des Avant-Monts de la Montagne Noire. Bien que dominée par un climat de type méditerranéen, la station bénéficie des arrivées océaniques avec une pluviométrie de 1100 mm, ce qui est, bien sûr, un atout.

Monsieur SICARD, gérant depuis 1990, a travaillé dans le milieu forestier et il évoque son GF avec compétence.



Parlez-nous des origines de votre GF...

M. Sicard : Le GF est situé sur la commune de Pardailhan. D'anciennes terres agricoles, délaissées, ont été plantées grâce à la volonté des élus, notamment M. Cathala, adjoint au maire qui a joué un rôle fédérateur. C'était en 1971, avec 118,5 ha, mais le GF s'est étendu en 1972 et en 1980 pour arriver aux 251 ha actuels : 50% de Cèdre de l'Atlas, 20 % de Pin noir d'Autriche et de Pin Laricio de Corse, 20% de Douglas et 10% de Sapin de Nordman.



Vous avez, bien sûr, bénéficié d'aides ?

Oui ; les travaux ont été financés par un prêt sous forme de travaux du FFN... L'état de la créance s'élève aujourd'hui à environ 244 000 € (1 600 000 F) ! La plupart des plantations ont été réalisées en terrasses, ce qui handicape sérieusement la réalisation des éclaircies.

Nous nous engageons sur une piste forestière pour accéder à une parcelle de Douglas qui vient d'être éclaircie mécaniquement pour la troisième fois.



Le GF bénéficie apparemment de pistes en très bon état !

En effet ; nous avons 13,4 km de routes forestières accessibles aux grumiers. Elles sont constamment entretenues par le Conseil Général dans le cadre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie. Des tours de guet installées sur les points hauts assurent les alertes, transmises jusqu'au centre de Montpellier. En 1990, un incendie accidentel a détruit 4 ha au Col des Deux Aires. Ils

ont été reboisés en Cèdre grâce au dévouement et à la ténacité de la D.D.A.F. de l'Hérault.



Etes-vous assuré contre l'incendie ?

Non, car, en fait, le risque de gros incendie est minime dans cette zone.

Un semi-remorque entre dans la forêt, il vient chercher une partie de la coupe de Douglas. La visite continue à bord d'un véhicule afin d'avoir une vision plus globale des peuplements.



Vos associés s'intéressent-ils à la gestion ?

Sur les 56 sociétaires, environ un tiers seulement assistent aux Assemblées Générales. Avec les « pouvoirs », nous arrivons tout juste à la moitié des adhérents. Il faut dire que vingt, à peu près, résident dans les environs. Les autres sont plus éloignés et se désintéressent de leurs parts. Mon gros souci est d'assurer leur suivi : la réglementation n'est pas simple, les successions se règlent souvent difficilement. Les associés, par nonchalance, et même les notaires, n'informent pas le gérant des diverses transactions. De plus, comment motiver ces nouveaux porteurs qui, quelquefois, voudraient se « débarrasser » de ce patrimoine légué par leurs parents ?



C'est un problème récurrent pour tous les GF de « petits propriétaires ». Certes, si le GF leur apportait un « revenu », même minime, ils ne chercheraient pas à « brader » leurs parts. Faites-vous appel aux associés pour assurer les frais de gestion (Taxe foncière en particulier) ?

Non. En Assemblée Générale, nous avons décidé de bloquer momentanément les revenus des coupes afin de subvenir aux frais courants : impôts, gestion, assurance responsabilité civile.



Avez-vous d'autres sources de revenus ?

Pour l'instant : non. La chasse est laissée libre aux associés qui ont créé une société pour le groupement. La multiplication des sangliers pose un problème aux chasseurs qui n'arrivent pas à en maîtriser la prolifération. Le chevreuil, absent à l'origine, ne deviendrait problématique que dans le cas d'une régénération.



Quels sont vos objectifs ?

Les éclaircies n'ont pas été faites en temps voulu par manque de débouchés (tempête). Il faudrait reprendre le rythme normal. D'ailleurs, le deuxième Plan Simple de Gestion est en cours d'élaboration. Les associés critiquent souvent la « monoculture » résineuse et souhaiteraient obtenir peu à peu, une forêt plus diversifiée.

L'objectif est aussi d'arriver à intéresser tous les associés à la gestion du GF.

☞ ☞

En fin de compte, tous les GF ont sensiblement les mêmes difficultés et les mêmes objectifs ! L'Hérault compte 45 GF de petits propriétaires. M. Sicard est Trésorier de la Fédération des GF de l'Hérault : c'est sans doute par la création d'associations de ce type que nous arriverons à faire entendre notre voix et à concrétiser nos objectifs.

Pour vos problèmes de gestion, nous vous rappelons qu'il existe des organismes de la forêt privée qui peuvent vous aider, dans chaque département: les coopératives forestières (voir exemple dans le N° 3), les syndicats (voir exemple dans le N° 2), ainsi que les Centres Régionaux de la Propriété Forestière qui ont tous une antenne départementale.

Réponses aux questions de M. Vielzeuf, gérant du G.F. de Bouracharresse en Lozère.

« Qu'advient-il des parts de personnes dont on ne retrouve plus de traces ? »

Dans le cas de personnes décédées sans héritiers connus, la procédure à suivre est la suivante :

Le gérant doit adresser une requête au Procureur de la République au Tribunal de Grande Instance du lieu de domicile habituel de la personne décédée, demandant la prise des mesures nécessaires à la recherche d'héritiers éventuels par le Service des Domaines. Préciser l'identité de la personne concernée, la date et le lieu du décès, le nombre de parts possédées dans le GF.

Si l'enquête sur la recherche d'éventuels héritiers se révèle négative, le Tribunal de Grande Instance statue et nomme le Service des Domaines curateur de la succession vacante. Le gérant du GF est avisé de cette décision (8 à 9 mois après, environ).

Le Service des Domaines (gestion des patrimoines privés) demande alors au gérant de fournir les statuts du GF, ainsi que la liste des associés et une évaluation récente des parts.

Enfin, le Service des Domaines lance un appel d'offre à tous les associés. L'attribution des parts se fait au plus offrant. Si plusieurs offres sont d'un même montant, un tirage au sort est effectué.

(Procédure déjà utilisée par le TGI d'Albi)

« Quelles démarches doit-on effectuer si un associé ne répond pas à une

demande de rentrée de fonds ? »

« Si un associé refuse de répondre aux appels de fonds décidés par l'Assemblée Générale, ou le gérant, pour payer diverses dettes courantes, deux solutions sont envisageables :

D'abord, l'associé défaillant pourra être exclu du Groupement à condition que son exclusion intervienne pour les causes (non paiement des appels de fonds) et selon les modalités fixées par les statuts et acceptés par tous les associés.

Ensuite, il est tout à fait possible au Groupement de poursuivre en justice l'associé qui ne paie pas la somme lui incombant, dans la mesure où l'appel de fonds résulte d'une décision de l'Assemblée Générale »

Nicolas Rondeau Juriste à la FNSPFS

Dans la pratique :

Après un premier appel de fonds sans réponse, envoyer un deuxième appel recommandé avec accusé de réception, en précisant les conséquences d'un éventuel refus du paiement de l'appel de fonds : exposé de la situation en Assemblée Générale, puis poursuite en justice. En général (heureusement) il n'est pas nécessaire d'aller plus loin.

Lors d'une distribution des bénéfices, l'Assemblée Générale peut aussi décider de déduire la dette de l'associé vis-à-vis du Groupement, de sa part de bénéfices à lui attribuer.

« Qu'advient-il des parts de personnes qui ne se manifestent pas auprès des

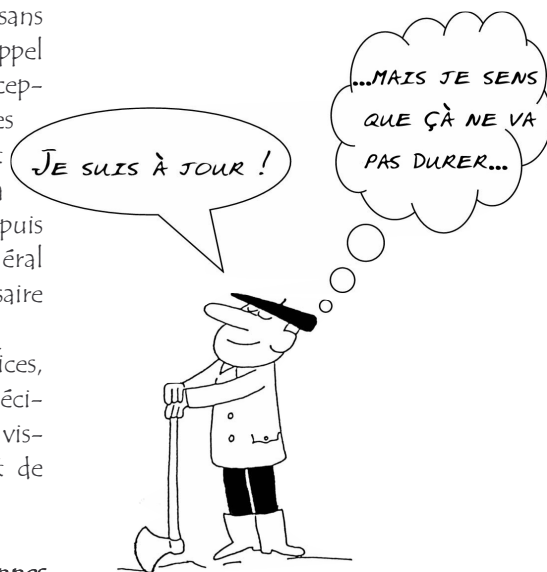
gérants pour les tenir au courant d'une succession, par exemple, ou d'un porteur de parts, qui, lors d'une transaction n'enverrait pas un original de l'acte en double exemplaire à la Chambre de Commerce ou le notaire ne ferait pas signer l'acte d'une modification par le gérant ? »

En principe, le gérant doit être attentif et solliciter les présumés héritiers d'un porteur de parts. Il doit prendre contact avec le notaire chargé de la succession pour lui signaler l'existence de parts de GF et connaître les nouveaux porteurs.

« Que deviennent les parts de quelqu'un qui refuserait une succession, qui ne paierait pas la succession ou qui oublierait de dire au notaire, lors d'un arrangement, qu'il existe des parts ? »

Le refus d'une succession équivaut à une succession sans héritiers. (même procédure à suivre que pour la première question)

M. Thérèse Bertin



QUELLES DROLES DE QUESTIONS !...

Sur quels arbres la foudre tombe-t-elle le plus souvent ?
Est-il dangereux de manger des fraises des bois sans les laver ?

Réponses aux questions précédentes :

Les arbres dorment-ils ?

Pendant la nuit, la fonction de photosynthèse s'interrompt, faute de lumière. Les arbres continuent de respirer, consommant de l'oxygène et rejetant du gaz carbonique. Ils « digèrent » la nuit ce qu'ils ont assimilé le jour. Ils ont donc, comme nous, un rythme jour-nuit.

C'est le printemps. La sève monte, paraît-il. Mais est-ce bien vrai ?

Oui, elle monte, mais elle descend aussi. La sève brute monte à l'intérieur du bois, dans les cernes annuels les plus récents, (l'aubier), mais elle descend aussi dans la couche interne de l'écorce (le liber).

X Analyse des ventes de coupes de bois de l'Automne 2003 dans les GF du Tarn

Huit groupements forestiers étaient concernés, pour un volume total de 7800 m³ et un volume moyen par coupe d'environ 1000 m³. Malgré une ambiance « morose », toutes les coupes accessibles aux camions ont eu une offre. Le prix est la résultante de plusieurs facteurs: volume unitaire moyen, conditions d'exploitation, accès, qualité du peuplement (rapport bois d'œuvre / papeteries), proximité des intervenants (acheteurs et bûche-

rons). Sept acheteurs ont fait des propositions, quatre ont été adjudicataires. Deux scieries tarnaises, Engelvin et Tembec recherchent des lots conséquents d'où l'utilité d'une « gestion d'ensembles ». Il n'a pas été proposé de coupes de première éclaircie (volume unitaire inférieur à 0.2 m³), car elles ne trouvent plus preneur. Cette rapide analyse aide à comprendre les exigences et les attentes du marché des bois.

Marc Mariel D.D.A.F. 81

(accès: plus la notre est élevée, plus l'accès est facile)

Volume unitaire	prix au m ³	accès
0,25	3	2
0,3	4,76	2
0,3	12	4
0,37	3,5	1
0,41	invenu	-2
0,49	16,72	3
0,49	7,19	-1
0,58	18,75	4

Attention aux conséquences de la canicule !

Plutôt que d'acheter un climatiseur, il vaut mieux s'inquiéter de l'évolution des dépérissements qui sont apparus suite à l'été dernier. En effet, sur l'épicéa notamment, ces arbres affaiblis constituent des sites privilégiés pour le développement de populations de scolytes. Ces attaques encore limitées peuvent se transformer en épidémie et donc se propager au reste des peuplements. Si c'est le cas dans votre forêt, alertez votre gestionnaire pour qu'il prenne d'urgence les mesures sanitaires qui s'imposent. ..P. Mathieu



"Je me permets de vous demander d'insister à travers GF. infos sur l'importance de l'assurance responsabilité civile des groupements. Il semblerait qu'il y ait une confusion entre assurances incendie/tempête et la responsabilité civile.

Certains gérants à ce jour n'ont pas souscrit de responsabilité civile. Cordialement à vous."

Communiqué de Roland Vialettes
(D.D.A.F. 81)

Vous souhaitez obtenir des numéros de GF Infos que vous n'avez pas ? C'est facile: adressez-nous un chèque d'un montant de 5 euros par numéro, à l'ordre du « syndicat des propriétaires forestiers du Tarn »..

Bourse des parts (achat, vente de parts, cette rubrique est ouverte à tous)

M. Rigolot Bernard, 47 Chemin des Combes, 31140 LAUNAGUET recherche des parts à acheter. Vous pouvez le contacter au 05 61 74 72 61

G.F. Infos n'est pas un monologue !

G.F.Infos est votre « tribune libre ». Vous pouvez y projeter vos idées, vos savoir-faire, vos questions, vos mécontentements aussi ! Dans les premiers numéros, nous avons donné la parole à tous ceux qui nous ont écrit, téléphoné, envoyé des « mails ». Nous attendons vos propositions d'articles, vos problèmes, vos questions. Pour répondre à vos attentes, G.F.Infos recherche les meilleurs intervenants extérieurs mais aussi des gérants ou des associés, de toutes régions, dont les compétences juridiques, forestières, administratives ou scientifiques s'inscrivent dans le cadre de nos activités.

G.F.Infos est ainsi le moyen d'expression spécifique aux groupements forestiers, puisque chacun d'entre vous participe aux frais de sa parution. C'est donc un bulletin « indépendant ». Son coût est calculé au plus juste. G.F.Infos ne veut pas prendre la place de telle ou telle structure existante, c'est simplement un « moyen » pour nous entraider et fédérer nos énergies.

Que ceux que G.F. Infos n'intéresse pas nous disent aussi pourquoi : nous trouverons sans doute dans leurs arguments des atouts pour progresser. M.Th. B.

GF Infos a une adresse électronique !

Un des prochains numéros aura pour thème principal: les G.F. et la chasse.
Vos expériences nous intéressent, donnez-nous vos points de vue !